



## ***BADMINTON 68***


### **RÈGLEMENT DU CHALLENGE DES OT**

Saison 2022-2023

Auteur(s) : Julien Soyeux  
Destinataires : Présidents et RC clubs 68  
Adoption CA : 01.11.2022  
Entrée en vigueur : 01.11.2022  
Validité : 31.08.2023

### **SOMMAIRE**

1. OBJET.....	2
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	2
3. DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES.....	2
4. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES.....	3

	<b>REGLEMENT DU CHALLENGE DES OT</b> Comité Départemental du Haut-Rhin 10b, rue des jardins 68 KEMBS	<b>Saison</b> <b>2022–2023</b>
---	---	-----------------------------------

## **1 OBJET**

Le Challenge des Officiels Techniques (OT) est un classement des officiels techniques ayant officié en durant la saison 2022-23 sur des compétitions organisées par le comité départemental Badminton 68 selon plusieurs critères définis dans le présent règlement. Les clubs font également l'objet d'un classement selon les résultats de leurs licenciés.

## **2 DOMAINE D'APPLICATION**

Il s'applique aux compétitions départementales suivantes :

- Circuit Jeunes ;
- Championnat individuel Jeunes ;
- Interclub départemental Jeunes poussins/benjamins/cadets ;
- Championnat de Simples Senior ;
- Championnat de Doubles Senior ;
- Championnat de Doubles Vétérans.

## **3 DESCRIPTION DÉTAILLÉE**


Durant les compétitions mentionnées ci-dessus, les officiels techniques qui y ont officié obtiennent des points selon les critères suivants :

- Pour chaque participation :
  - en tant que JA principal : 15 points par week-end
  - en tant que JA adjoint : 10 points par week-end
- Pour l'OT ayant officié sur le plus grand nombre de ces compétitions sur la saison :
  - en tant que JA principal : 15 points
  - en tant que JA adjoint : 15 points

-----

- Pour chaque participation :
  - en tant qu'arbitre : 5 points par week-end
- Pour chaque match arbitré : 1 points
- Pour l'OT ayant officié sur le plus grand nombre de ces compétitions sur la saison :
  - en tant qu'arbitre : 15 points

-----

	<b>REGLEMENT DU CHALLENGE DES OT</b> Comité Départemental du Haut-Rhin 10b, rue des jardins 68 KEMBS	<b>Saison</b> <b>2022–2023</b>
---	---	-----------------------------------

Les officiels techniques obtiennent des points selon les critères suivants :

- Pour l'OT ayant effectué son quota durant l'année 2022 :
  - Arbitre ligue accrédité (10 matchs) : 10 points
  - Arbitre ligue certifié (15 matchs) : 15 points
  - Arbitre fédéral (20 matchs) : 20 points
  - JA ligue accrédité (3 journées) : 10 points
  - JA ligue certifié (5 journées) : 15 points
- Pour chaque OT ayant suivi durant la saison en cours :
  - un formation d'OT : 15 points
  - une formation pour monter de grade (ex. ALA → ALC) : 10 points

Si plusieurs championnats sont réunis dans une seule compétition, les points attribués ne se cumulent pas. Par exemple, seulement 15 points pour le JA principal et non pas 30.

#### **4 CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

Les officiels techniques sont classés selon le nombre de points obtenus durant la saison, l'objectif étant d'obtenir le plus de points.

Les clubs seront également classés en fonction des résultats obtenus par leurs officiels techniques.

Des récompenses pourront être remises par le comité départemental du Haut-Rhin ou ses partenaires.